

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 814 accordant une permission à M, Jouan (Jean)

n° 814

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date de publication

1 août 1949

Date du numéro

31 août 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission du 16 juillet 1949 formulée par M. Jouan (Jean), inspecteur adjoint des douanes : Vu l'avis favorable du directeur du port,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une permission d'absence de quinze jours à passer à Asmara est accordée à M. Jouan (Jean), inspecteur adjoint de classe du cadre métropolitain des douanes, Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 12 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera,

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général.R. CHAMBOBREDON.,**